

Compte rendu de la réunion de conseil municipal

Les Martres sur Morge

19 juillet 2017 - 19h30

Présents : Eugène Chassagne, Jean-Jacques Reynaud, Samya Rioton, Maddy Masson, Luis Crespo, Evelyne Datario, Angélique Garmis, Domenico Modista, Didier Monbelli, Thanh Nguyen, Jacques Riocreux,

Excusée : Laurence Bonnetot (procuration à Jean-Jacques Reynaud)

Absents : Anne Borrot, Frédéric Grenier, Sébastien Lefevre

Maddy Masson est désignée secrétaire de séance

Signatures conformes au registre

1) **Fête de l'Alambic**

Le 7 octobre aura lieu la 3^{ème} édition de l'Alambic et pour cela il est nécessaire d'installer un atelier public de distillation sur la commune. Cet alambic est destiné uniquement à la cuisson des aliments du repas.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour organiser cette festivité. Après échanges, l'autorisation lui est donnée, à l'unanimité, pour effectuer les démarches nécessaires liées à cette manifestation.

2) **Renouvellement d'un contrat CDD ATSEM et CAE ATSEM**

Les contrats des 2 personnes recrutées en tant qu'ATSEM pour assurer le bon fonctionnement des services d'encadrement des enfants durant le temps d'activités arrivent à échéance. Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour reconduire ces 2 contrats pour des temps de travail similaire à ceux de l'année précédente soit 26h/35^{ème} et 28h/35^{ème}. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour renouveler ces contrats pour une durée de un an.

3) **Renouvellement d'un contrat CDD Agent Technique**

Le contrat de notre Agent Technique qui s'occupe de l'entretien des locaux communaux arrive également à échéance le 1^{er} septembre 2017. Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour reconduire ce contrat de 10h/35^{ème}. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour renouveler ce contrat pour une durée de un an.

4) **Renouvellement d'un contrat CUI Agent Technique**

Le contrat de la personne chargée de seconder l'agent technique qui travaille à la cantine scolaire arrive à terme. Afin de proposer un service de qualité, Monsieur le Maire demande de réitérer pour une durée de un an ce contrat d'une durée hebdomadaire de 20h. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) **Révision des loyers**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de réviser, comme chaque année, le montant des loyers des logements communaux, selon l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers. Après délibération Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'augmenter le montant des loyers à hauteur de 0,18%.

6) Transport des élèves de la commune vers la piscine de Riom

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la nouvelle Communauté de Communes Riom Limagne et Volcans permet l'accès à la piscine Béatrice Hess de Riom gratuitement pour les élèves du territoire à compter de septembre 2017. Le transport étant pris en charge par la municipalité, 4 devis ont été demandés. Le conseil municipal, a porté son choix à l'unanimité sur la société Keolis qui, pour le même trajet, a un tarif plus intéressant.

7) Tarifs Cantine et Garderie année scolaire 2017/2018

Le bilan financier de l'année écoulée est présenté aux conseillers municipaux par la commission qui s'est réunie au mois de juin. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de suivre l'avis émis par les membres de la commission cantine/garderie et de fixer à partir de la rentrée scolaire les tarifs suivants (seul le prix des repas adultes sera modifié) :

Cantine :

- Repas enfant 3.30 €
- Repas adulte 4.50 €
- Repas particulier 1.10€ (pour frais de fonctionnement)
- Repas personnel 2.40€ (fixé selon barème de l'URSSAF au 1^{er} Janvier 2017)

Garderie :

- Abonnement mensuel 15€ (matin ou soir)
- Garderie occasionnelle 2.40 € (matin ou soir)
- Garderie du mercredi après l'école 2.40 €

Vote 11 Pour et 1 abstention

8) Travaux d'éclairage public route de Surat

Des travaux ont été réalisés route de Surat (RD 429) et une extension du réseau d'éclairage public doit être réalisée par le SIEG pour un montant de 6900€. Le SIEG prend en charge la réalisation de ces travaux en les finançant à hauteur de 50% et les autres 50% sont à la charge de la commune. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour faire exécuter ces travaux et signer la convention avec le SIEG.

Questions diverses

Le conseil municipal propose aux administrés qui le souhaitent une démonstration du défibrillateur. Cette prestation, gratuite pour les participants, représente un coût de 367,20 € TTC pour la commune. Elle sera organisée le jeudi 12 octobre 2017 à la salle des fêtes. Les personnes qui souhaiteront participer à cette démonstration devront s'inscrire via le bulletin qui sera distribué ultérieurement. Vote 11 Pour et 1 abstention

La réunion se termine à 22H00.

Le Maire,

E. CHASSAGNE.